

SNTRS



CNRS-INRIA
INSERM-IRD

En bref...

SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33
Courrier électronique : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr - Site web : <http://www.sntrs.net>

Numéro 54 du 14 novembre 2003

Informations sur la préparation du décret autorisant les jeunes nés en 1971 et 72 à être candidats en CR2

Le nouveau directeur général du CNRS a demandé au Ministère de ne pas promulguer le décret autorisant les jeunes nés en 71 et 72 à être candidats en CR2 en 2004 et 2005. Après discussion avec les Syndicats, et malgré l'attitude du SGEN-CFDT, le Ministère a décidé de faire le nécessaire pour la promulgation de ce décret début décembre.

L'ensemble des syndicats, compte tenu du faible nombre de postes prévus pour le concours 2004, a demandé des postes de titulaires supplémentaires pour que ce décret ait une réelle portée et ne crée pas une autre injustice pour les candidats plus jeunes du fait d'une concurrence renforcée. Le Ministère doit examiner la question avec le gouvernement.

Restons Vigilants !

DERNIERE MINUTE : application pour la seule année 2004

Après une réunion interministérielle, la procédure de promulgation du décret a été lancée. Cependant ce décret ne s'appliquera que pour l'année 2004 (arbitrage de Matignon).

Le ministère essaie d'obtenir des transformations de CDD prévus pour 2004 en emplois statutaires.

Le SNTRS-CGT restera vigilant sur ce dossier.

ACTION DU 14 NOVEMBRE 2003 SUR LE BUDGET RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Plus de 500 personnes se sont rassemblées ce matin, vendredi 14 novembre, devant l'Assemblée Nationale alors que s'ouvrait le débat parlementaire sur le budget recherche et enseignement supérieur. Bonne participation, notamment des collègues du CEA dont le budget 2004 est particulièrement touché par les restrictions.

Une délégation a été reçue par des groupes parlementaires PC, PS et les Verts. Un point sur ces rencontres sera fait ultérieurement.